

---

# Fondation pour les études de l'AIGNB

**États financiers**  
**31 décembre 2020**

---

# Fondation pour les études de l'AIGNB

Table des matières

31 décembre 2020

---

---

## Page

### Rapport de mission d'examen

### États financiers

État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 7



## Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Au: Conseil d'administration pour la Fondation pour les études de l'AIGNB

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints pour la Fondation pour les études de l'AIGNB, qui comprennent la situation financière au 31 décembre 2020, et des états des opérations, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation juste de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes canadiennes d'examen généralement reconnues, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes canadiennes d'examen généralement reconnues est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen diffèrent en nature et sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnu. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit sur les états financiers.

### *Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière pour la Fondation pour les études de l'AIGNB au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fredericton, au Nouveau-Brunswick  
le 25 mai 2021

  
Comptables Professionnels Agréés

# Fondation pour les études de l'AIGNB

État de la situation financière  
au 31 décembre 2020

	2020	2019
<b>ACTIFS</b>		
Courants		
Encaisse	49 534 \$	40 889 \$
Titres négociables (note 3)	1 080 284	1 039 395
Intérêts à recevoir	4 787	5 180
À recevoir de l'AIGNB (note 4)	6 630	-
	<u>1 141 235 \$</u>	<u>1 085 464 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Courants		
Charges à payer (note 5)	15 000 \$	- \$
<b>SOLDES DES FONDS</b>		
Apports en capital	421 964 \$	421 964 \$
Fonds de bourses d'études	704 271	663 500
	<u>1 126 235</u>	<u>1 085 464</u>
	<u>1 141 235 \$</u>	<u>1 085 464 \$</u>

Approuvé

Président:

Secrétaire :



---

## Fondation pour les études de l'AIGNB

État de l'évolution de l'actif net  
au 31 décembre 2020

---

	Fonds de capitaux	Fonds de bourses d'études	Total 2020	Total 2019
Solde, début d'exercice	421 964 \$	663 500 \$	1 085 464 \$	979 539 \$
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	-	40 771	40 771	105 925
Solde, fin d'exercice	<u>421 964 \$</u>	<u>704 271 \$</u>	<u>1 126 235 \$</u>	<u>1 085 464 \$</u>

# Fondation pour les études de l'AIGNB

État des opérations  
au 31 décembre 2020

	2020	2019
Revenus		
Gains réalisés sur les placements	609 353 \$	27 457 \$
Dons	30 928	27 060
Revenus de placement	7 140	4 648
	<u>647 421</u>	<u>59 165</u>
Dépenses		
Bourses d'études	50 000	55 000
Frais de gestion des placements	5 637	6 269
Intérêt et frais bancaires	115	93
	<u>55 752</u>	<u>61 362</u>
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses résultant des opérations	591 669	(2 197)
Autres revenus (dépenses)		
Gains (pertes) non réalisés sur les placements	<u>(550 898)</u>	<u>108 122</u>
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	<u>40 771 \$</u>	<u>105 925 \$</u>

# Fondation pour les études de l'AIGNB

État des flux de trésorerie  
au 31 décembre 2020

	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Encaisse provenant des dons	24 298 \$	27 060 \$
Paiements en espèces pour bourses d'études	(35 000)	(55 000)
Intérêts et frais de gestion payés	(5 752)	(6 363)
	<u>(16 454)</u>	<u>(34 303)</u>
Activité de placement		
Achat de placements	(932 029)	(21 060)
Produit de la vente de placements	913 025	72 347
Placements – nets	<u>44 103</u>	<u>4 495</u>
Variation dans la position de l'encaisse	8 645	21 479
Encaisse, début d'exercice	<u>40 889</u>	<u>19 410</u>
Encaisse, fin d'exercice	<u><u>49 534 \$</u></u>	<u><u>40 889 \$</u></u>

---

# Fondation pour les études de l'AIGNB

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2020

---

## 1. Nature des activités

La Fondation pour les études de l'AIGNB (« la Fondation ») est constituée en corporation sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick* afin de promouvoir la formation d'ingénieurs, d'étudiants en génie, de géoscientifiques et d'étudiants en sciences de la Terre. La Fondation pour les études de l'AIGNB est un organisme caritatif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exemptée de l'impôt.

## 2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif. Voici les détails des principales conventions comptables :

### a) La trésorerie et les équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse détenus dans les comptes bancaires et les comptes de placements affectés auprès des institutions financières.

### b) Constatation des revenus

Les dons sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et s'il existe une assurance raisonnable qu'il pourra être perçu.

Les revenus de placement incluent les dividendes et les revenus d'intérêt. Les revenus de placement sont comptabilisés dès qu'est établi le droit à recevoir le paiement. Le revenu des gains et les pertes réalisées sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle la vente d'un investissement a eu lieu. Les gains et les pertes non réalisés reflètent la variation de la juste valeur marchande des placements à la fin de l'exercice.

### c) Titres négociables

Les titres négociables sont inscrits à leur juste valeur en fonction des cours du marché. Les variations de la juste valeur sont constatées à titre de plus-value ou pertes latentes du revenu net.

### d) Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf pour certaines transactions ayant un lien de dépendance. Par la suite, il les évalue au coût amorti, sauf dans le cas des titres cotés sur un marché actif, lesquels sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent l'encaisse et l'intérêt à recevoir.

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les charges à payer.

# Fondation pour les études de l'AIGNB

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 décembre 2020

## 3. Titres négociables

Les titres négociables sont détenus avec les courtiers suivants :

	2020 coût	2020 marché	2019 coût	2019 marché
BMO Nesbitt Burns	866 556 \$	868 524 \$	- \$	- \$
CIBC Wood Gundy	170 665	182 972	163 501	180 703
Royal Bank				
fonds du marché monétaire	28 788	28 788	740	740
Manulife	-	-	310 373	857 952
Ajustement à la juste valeur marchande	14 275	-	564 781	-
	<u>1 080 284 \$</u>	<u>1 080 284 \$</u>	<u>1 039 395 \$</u>	<u>1 039 395 \$</u>

La composition des titres négociables est expliquée ci-après :

	2020 coût	2020 marché	2019 coût	2019 marché
Titres à revenus fixes	680 233 \$	685 983 \$	203 859 \$	402 034 \$
Actions	385 776	394 301	212 928	579 534
Trésorerie et les équivalents de trésorerie inclus avec les fonds de Manulife	-	-	57 827	57 827
	<u>1 080 284 \$</u>	<u>1 080 284 \$</u>	<u>474 614 \$</u>	<u>1 039 395 \$</u>

## 4. À recevoir d'un apparenté

L'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB) perçoit au nom de la Fondation des revenus de dons. Au 31 décembre 2020, des revenus de dons de 6 630\$ ont été recueillis au nom de la Fondation et n'ont pas été transférés. En 2019, les dons de 500 \$ ont été reçus de AIGNB laquelle fournit aussi des services à la Fondation. La valeur de ces services n'est pas précisée ni inscrite aux états financiers.

---

# Fondation pour les études de l'AIGNB

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 décembre 2020

---

## 5. Charges à payer

Un montant de 15 000\$ pour les bourses d'études payables à l'Université de Moncton est inclus dans les charges à payer.

## 6. Apports en capital

Les apports en capital correspondent aux dons restreints reçus par la Fondation. Ils doivent être déboursés seulement de la manière demandée par leur donateur.

## 7. Instruments financiers

Les valeurs négociables comportent les risques suivants pour la Fondation :

### a) Risque du marché

Il s'agit des risques que la juste valeur d'un instrument financier impose aux flux de trésorerie qu'il génère; ceux-ci varient en fonction des valeurs marchandes. Le risque du marché prend trois formes : risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de prix. La direction est d'avis que les instruments financiers de la Fondation ne l'exposent pas à des risques de taux d'intérêt substantiels ni à des risques de change découlant de ces instruments financiers. La Fondation est exposée surtout à d'autres risques de prix.

Il s'agit des risques que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie qu'il génère varient en fonction des valeurs marchandes (non associée au risque de taux d'intérêt ou de change), que ces changements soient provoqués par des facteurs propres à l'instrument en question ou à son entité émettrice, ou à des facteurs qui touchent tous les instruments semblables échangés sur le marché. Les placements de la Fondation négociés sur un marché actif constituent l'exposition aux autres risques de prix.

La gestion de tous les titres négociables de la Fondation est assurée par des conseillers en placements indépendants externes.